

R.P.I. Bommès - Pujols sur Ciron
Compte-rendu du Conseil d'école
mardi 15 mars 2011

Présents :

Municipalités : M. Clavier , M. Laurans, Mme Darmaillacq, Mme Faget , M. Guerrero

R.P.I. : M. Lucbert, Mme Héland, M. Lafon

Parents d'élèves : Mme Creton, Mme Daunis, Mme Herreria, Mme Santos, Mme Servant, Mme Thomas, M. Thuilliez

Enseignants : Mme Chevalier, M. Coste, Mme Droillard, Mme Mothes, Mme Roulet

Excusées :

Mme Hilaire (enseignante), Mme Huc (RPI), Mme Rieux (parents d'élèves),

Ouverture de séance : 18h30

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Des modifications ont été apportées au règlement intérieur concernant la loi sur la laïcité, les horaires, l'assiduité et la ponctualité, l'hygiène et la sécurité.

M. Clavier souligne un manque de clarté des points 1.1 et 1.3 concernant l'inscription des élèves.

Le point 4.2 concernant la composition minimale du conseil d'école, les deux maires et leurs représentants seront mentionnés.

EFFECTIFS DES ÉCOLES

Au 15 mars 2011, l'école de Pujols accueille 83 élèves, l'école de Bommès 41. Deux enfants du voyage sont actuellement scolarisés, l'un à Bommès, l'autre à Pujols.

M. Laurans et M. Clavier rappellent que les enfants du voyage doivent être accueillis dans leur classe d'âge. Toujours à propos des enfants du voyage, Mme Droillard rappelle que ces enfants ont les mêmes droits à l'instruction que tous les autres enfants et seront donc accueillis dans nos écoles.

Pour la rentrée 2011-2012, seuls les enfants nés en 2008 seront inscrits en petite section de maternelle.

PISCINE

Mme Droillard a fait un bilan mitigé du cycle natation des élèves de CE2, CM1 et CM2. Une circulaire ministérielle de décembre 2010 concernant le nombre de maîtres nageurs nécessaires à bouleversé l'organisation du début du cycle. Une séance a été annulée. Cette circulaire a été retirée en janvier 2011.

Il a été rappelé que, pour l'instant, sont nécessaires :

- un maître nageur qui surveille les bassins
- un maître nageur pour les non-nageurs
- un IEB ou un enseignant par groupe d'enfant (IEB : Intervenant Extérieur Bénévole, un parent formé pour encadrer les élèves à la piscine)
- des parents accompagnateurs peuvent aider à l'habillage, déshabillage des enfants mais ne vont pas dans l'eau avec les élèves

Pour les élèves de Bommès, certaines séances ont été effectuées avec un nombre d'IEB insuffisant, ce qui a posé problème

Concernant les élèves de GS, CP et CE1, M. Coste a rappelé que :

- les séances du 29 mars et 5 avril seront des séances d'évaluation. Les classes iront seules, aucun IEB n'est nécessaire. Trois parents accompagnateurs sont demandés.
- Les séances du 26 avril au 18 juin seront des séances où les classes iront ensemble. Pour encadrer les 53 élèves, 3 IEB et 3 parents accompagnateurs, au minimum, seront nécessaires.
- M. Coste rappelle que si ce taux n'est pas respecté, la séance sera annulée pour des raisons évidentes de sécurité.
- Un planning sera mis en place auprès des IEB et parents accompagnateurs pour assurer un taux d'encadrement suffisant.
- Les horaires de piscine sont de 9h00 à 11h30. Les enfants seront dans l'eau de 9h50 à 10h35.

EVALUATIONS NATIONALES CE1-CM2

Les évaluations nationales de CM2 ont eu lieu en janvier 2011. Les taux de réussite sont de 40% en mathématiques et 60% en français. Mme Droillard rappelle que ces évaluations sont lourdes à mettre en place et qu'à cette période de l'année, certaines notions mathématiques n'ont pas encore été vues avec les élèves de CM2, ce qui explique un taux de réussite inférieur .

Les évaluations nationales de CE1 auront lieu du 16 au 20 mai 2011. Elles serviront d'évaluation finale pour ces élèves.

Mme Droillard précise que les livrets de ces évaluations peuvent être consultés par les parents, mais ils ne peuvent être conservés, à la différence des livrets scolaires qui suivent la scolarité de l'élève.

BILAN DU LOTO

Recettes brutes	~1300 €
Bénéfices	~1000 €, qui seront répartis entre les deux écoles.

La soirée Loto a été très réussie, Mme Droillard remercie les parents et l'association des Petits Cirons Verts qui ont aidé à l'organisation.

SORTIES SCOLAIRES

- 1er avril (classe de CP-CE1) : rencontre USEP avec les écoles de Cérons et Virelade
- 5 avril (PS-MS) : sortie à l'écomusée de Marquèze
- 8 avril (CP-CE1, CE2-CM2 et CM1) : cross du Sauternais au château Filhot. Les élèves de CE1/CE2 courront 900m, les autres 1300m. La sortie s'arrête à midi en cas de pluie.
- début mai (CE2-CM1 et CM2) : sortie à Roquetaillade et Saint Macaire
- 10 mai (GS -> CM2) : kermesse USEP aux Vergers de Langon.
- 23-24 mai (CE2, CM1 et CM2) : sortie avec nuitée à Carcassonne et l'abbaye de Moissac
- 26 mai (CE2, CM1 et CM2) : journée Polar à Saint Symphorien, rencontres avec les auteurs
- 30 mai (CE2, CM1 et CM2) : animation sur la biodiversité de la faune et de la flore près du Ciron avec l'Association SEME de Pujols
- 9 juin (GS, CP et CE1) : sortie au château de Rauzan

- 25 juin : kermesse de l'école

Le carnaval du 12 mars 2011 a été très apprécié. Parents et enseignants remercient l'association « Les Petits Cirons Verts » pour l'organisation de cette journée.

PROJET D'ECOLE

Après avoir fait le bilan du projet d'école 2006-2010, le nouveau projet d'école 2011-2015 est en train d'être finalisé. Il sera délivré à l'inspection pour le 8 avril. L'intitulé en est "*Culture humaniste et scientifique au service de la maîtrise de la langue*". L'objectif sera d'améliorer les compétences en maîtrise de la langue par le biais de projets d'actions et de rencontres entre les deux écoles autour de thèmes comme le patrimoine local, (géographie, histoire), les sciences ou l'art. Ce projet d'école ne pourra se faire qu'avec une étroite collaboration avec les associations locales.

QUESTIONS DES PARENTS

1. *Doit-on payer le repas à la cantine si un enfant apporte son repas (cas de repas sans viande de porc, par exemple ?)*

M. Lucbert rappelle que la cantine est un service, non un droit et qu'il est autorisé pour des parents d'apporter la nourriture de leurs enfants (ce qui n'est pas le cas dans toutes les cantines). Il confirme que le repas n'est pas facturé si l'enfant apporte un repas complet (dessert compris).

2. *Pouvons-nous être éclairé sur le fonctionnement et le financement du RPI ?"*

M. Clavier précise que le RPI est une structure financée à 95% par les deux mairies (le reste étant pris en charge par la CAF et la MSA) au prorata du nombre d'enfants dans les écoles et du nombre d'habitants. Il rappelle que le RPI est composé de 7 personnes et que le budget annuel est d'environ 200000 €. C'est le poste budgétaire le plus cher des deux mairies. M. Lucbert rappelle que l'objectif du RPI est d'assurer le fonctionnement de l'accueil périscolaire (transports gratuits, cantine, garderie) mais également l'entretien des locaux et l'achat de matériel de fonctionnement et pédagogique.

Mme Droillard remercie le RPI pour la subvention annuelle (entre 800 et 1000€) accordée aux écoles pour financer les transports ou autres lors de sorties scolaires.

M. Clavier précise que le RPI allouera une subvention à l'association "Les Petits Cirons Verts". Ce sont les communes qui subventionneront le Club Informatique.

3. *Possibilité d'organiser une aide au devoirs pendant le temps de garderie ?*

Plusieurs parents font part de leur difficulté à faire les devoirs avec leurs enfants. La question est bien comprise, mais pose de nombreux problèmes d'organisation qui méritent réflexion : locaux, personnel, pédagogie, sécurité.... M. Clavier et M. Lucbert rappellent la structure du cadre juridique. Mme Droillard propose d'organiser une réunion entre enseignants, parents et RPI pour trouver des solutions.

Le prochain conseil d'école est fixé à la date du 14 juin 2011.

La séance est levée à 20h30.